Ville de Chevilly-Larue Val-de-Marne
www.ville-chevilly-larue.fr

Chevilly-Larue

PLAN LOCAL D'URBANISME

2. Projet d'aménagement et de développement durable

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

Sommaire

Introduction 5

Orientation 1 : Désenclaver les quartiers 9

1.1. Faire de la route de Chevilly un axe structurant pour la ville 11
1.2. Requalifier les axes de transit en boulevards urbains, favorisant les circulations douces 11
1.3. Requalifier l'espace urbain en accompagnement des lignes de transport en commun en site propre actuelles et futures 12
1.4. Mieux relier le quartier Larue au Cœur de ville 13
1.5. Ouvrir les quartiers des Sorbiers et de la Saussaie sur le reste de la ville 14

Orientation 2 : Améliorer l'offre de transport et faciliter les déplacements 17

2.1. Réduire la circulation de transit dans les quartiers d'habitat 19
2.2. Mieux intégrer les transports en commun et favoriser leur usage 19
2.3. Préparer l'arrivée du métro 21
2.4. Favoriser les déplacements doux 21
2.5. Adapter le stationnement aux besoins 23

Orientation 3 : Assurer un cadre de vie et un environnement de qualité aux chevillais 25

3.1.Limiter la consommation de l'espace 27
3.2.Etablir un véritable « Plan Vert » 29
3.3.Poursuivre l'effort d'enfouissement des lignes à haute tension 30
3.4.Promouvoir systématiquement les énergies renouvelables 30
3.5.Réduire les risques d'inondation 31
3.6.Tenir compte des nuisances sonores routières dans les choix d'aménagement 31
3.7.Assurer la mise en valeur du patrimoine Chevillais. 32

Orientation 4 : Créer les conditions d'un développement économique durable 35

4.1.Favoriser la réalisation d'une façade active et commerçante le long de la RD7 37
4.2.Améliorer l'insertion urbaine des zones d'activités et conforter la diversité économique de la commune 37
4.3. Conforter le premier marché de gros de produit frais au monde 38

Orientation 5 : Améliorer l'offre de commerces de proximité 41

5.1.Renforcer l'attractivité du Cœur de ville et de la place de Lattre de Tassigny 43
5.2.Créer un pôle pour le quartier Bretagne 43
5.3.Soutenir les commerces et surfaces commerciales de proximité 43

Orientation 6 : Veiller à offrir une diversité de l'habitat 45

6.1.Répondre aux besoins des chevillais dans des opérations à taille humaine 47
6.2.Conforter les quartiers pavillonnaires 48
6.3.Maintenir un parc de logements sociaux adapté aux besoins 48
6.4.Veiller à la qualité du parc de logement collectif en accession 48
6.5.Lutter contre toutes les exclusions 49

Orientation 7 : Consolider le niveau d'équipements 51

7.1.Réaliser un centre de loisirs dans le parc départemental 53
7.2.Renforcer les équipements existants 53
7.3.Résorber les zones grises pour étendre l'accès au très haut débit 55

Introduction

Promouvoir le développement durable à l'échelle d'une commune de 19 152 habitants

Avec un nouveau plan local d'urbanisme, la Municipalité s'attache à mener à bien un objectif de développement durable, en continuité avec son agenda 21 adopté le 1er février 2011. Par développement durable, nous entendons un développement urbain harmonieux et maîtrisé qui concilie l'économie, le social, l'environnement, le cadre de vie, la solidarité et la démocratie locale.

Chevilly-Larue doit rester agréable à vivre pour les générations futures en assurant la promotion d'un urbanisme à l'échelle humaine, facilitant l'inclusion de tous, notamment des personnes les plus vulnérables, les personnes à mobilité réduite, les enfants, les personnes âgées, et favorisant la vie sociale et les échanges.

D'une façon générale, une incitation forte au développement des énergies renouvelables et à la haute qualité environnementale sera recherchée pour les réalisations nouvelles. Les réalisations municipales s'efforceront d'être exemplaires dans ce domaine.

Cette démarche s'applique dans la conception et la mise en œuvre de projets importants, comme par exemple la promotion de la géothermie comme mode de chauffage économique et respectueux de l'environnement, du développement de l'énergie solaire, énergies renouvelables produites et maîtrisées localement, véritables alternatives aux combustibles contribuant à la diversification énergétique.

Ces efforts se traduisent également par des exigences environnementales fortes dans les bâtiments, en particulier sur les matériaux et la lutte contre les déperditions énergétiques, et une gestion de l'eau visant à réduire les rejets dans les réseaux d'assainissement et à lutter contre les inondations.

Ce peut être aussi de « microprojets », comme l'installation de récupérateurs individuels d'eau de pluie, notamment dans les secteurs pavillonnaires, en tant que mode alternatif d'assainissement.

Le projet d'aménagement comporte une dimension sociale importante. Il vise à faire vivre et progresser la ville sans créer d'exclusion ni par l'argent, ni par les difficultés de mobilité, ni par l'âge, l'origine sociale ou ethnique. Il s'attache au contraire à corriger, autant que faire se peut, les erreurs en matière de conception urbaine, ainsi que les tendances à la ségrégation spatiale et à l'exclusion qui sont trop souvent observées dans l'agglomération parisienne Il réaffirme la lutte contre la fracture numérique, pour obtenir une couverture Internet très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Poursuivre la recherche d'une meilleure cohésion sociale passe également par la promotion systématiques des démarches participatives, afin que l'ensemble des chevillais puissent être acteurs de l'aménagement de leur ville, associés à chaque phase de conception et de mise en œuvre des projets urbains qui les concernent au premier chef.

Les objectifs thématiques qui suivent ne sont pas classés par ordre d'importance, mais couvrent l'éventail des domaines qui intéressent de près ou de plus loin le Plan local d'urbanisme.

Orientation 1 :

Désenclaver les quartiers

1.1. Faire de la route de Chevilly un axe structurant pour la ville

La route de Chevilly est aujourd'hui réalisée depuis l'avenue du Général de Gaulle jusqu'à l'avenue de la République. Il reste à aménager son dernier tronçon depuis l'avenue de la République jusqu'à la RD7 pour qu'elle assure pleinement son rôle de désengorgement des quartiers.

Cette voie a été conçue pour désengorger l'avenue du général de Gaulle et le Cœur de Ville ainsi que certaines rues du quartier Bretagne et centre. Elle permettra de reporter les trafics de transit qui encombrent actuellement ce quartier (en particulier la rue du Lieutenant Petit-Le-Roy et la rue Elisée Reclus).

Elle crée, en outre, une nouvelle façade orientée vers l'ouest et le MIN, qui améliorent la visibilité et l'accessibilité d'un certain nombre d'équipements et de projets : le parc départemental du Petit-Le-Roy et la zone d'activités Petit-Le-Roy.

- Au nord, ce nouvel axe majeur traverse le pôle d'équipements constitué par le centre administratif et culturel ainsi que le collège Liberté. Elle doit être l'occasion, en accompagnement de l'opération de démolition / reconstruction du collège Liberté, de repenser cette centralité afin de constituer un espace urbain plus lisible valorisant les équipements (pôle desservi par le TVM).
- Son aménagement permet de valoriser la façade économique du MIN et d'améliorer la visibilité de sa cité administrative. Cet ouvrage va contribuer à avoir un autre regard sur le MIN et à mieux apprécier ainsi le patrimoine économique de la ville.
- L'accès à la station du TVM du MIN et les autres lignes de bus en est plus lisible.

Au sud, l'ouverture des quartiers vers cette voie, pour les piétons et les cycles, favorisera l'accès à la cité administrative du MIN et à la piste cyclable.

La réalisation du dernier tronçon vers l'ancienne nationale est indispensable pour intégrer la route de Chevilly au réseau viaire départemental et exercer son rôle de voie de transit. C'est l'ouverture de cet accès à la RD 7 qui allègera véritablement les trafics dans les quartiers de la ville, notamment les rues du Lieutenant Petit-Le-Roy et Henri Cretté. Ce tronçon, qui doit être achevé au moment de la réalisation de l'opération d'aménagement du Triangle des Meuniers, est une condition incontournable pour assurer un bon fonctionnement du système routier du secteur avec l'arrivée du tramway.

1.2. Requalifier les axes de transit en boulevards urbains, favorisant les circulations douces

Les routes départementales qui irriguent le territoire sont également des lieux de vie. Leur configuration actuelle est trop axée sur ces fonctions de transit au détriment des circulations douces, du confort des piétons, du stationnement, des plantations et de la qualité de vie des habitants des quartiers environnants.

Un programme de requalification de voies engagé par le Département vise à rendre ces voies plus sûres pour tous les modes de déplacements, y compris pour les piétons, à faciliter l'insertion urbaine des équipements importants, comme l'hôtel de ville, le Cœur de ville, le collège Liberté ou le futur lycée et à les mailler avec un réseau de circulations douces intégré au Plan vert communal (voir 3.2).

La mise en place de ce programme a d'ores et déjà permis le réaménagement du boulevard Jean Mermoz (RD 126) et la réalisation d'une piste cyclable entre le carrefour de l'avenue du général de Gaulle et de l'avenue Guynemer (RD 165), qui se prolonge dans l'avenue Guynemer jusqu'au MIN, puis jusqu'à Rungis.

- La RD 160 (ex RD60) a été réaménagée pour mieux organiser les circulations et sécuriser l'accès du collège Liberté. Pourvue d'une piste cyclable au droit du pôle administratif de la Mairie et du collège Liberté, avenue du général de Gaulle, elle s'est accompagnée d'une requalification du viaduc de l'autoroute A6. Ce réaménagement va être poursuivi jusqu'au carrefour Mermoz, assurant la sécurité piétonne et cycle au droit du lycée, tout en préservant le caractère résidentiel du trottoir sud de la voie. A terme, le réaménagement de la RD 160, avenue du Général de Gaulle, offrant des parcours pour les piétons et les vélos est envisagé jusqu'à la RD7 (ex RN7).
- A l'horizon 2013, la RD7 bénéficiera d'un élargissement et d'une totale requalification en boulevard urbain, en accompagnement de l'arrivée du tramway. Des trottoirs plus larges et plantés ainsi qu'une piste cyclable (côté Chevilly) organiseront un partage de l'espace plus équilibré entre les voitures (2 fois 2 voies de circulation), les transports en commun, les cycles et les piétons visant ainsi à diminuer la vitesse et le trafic automobiles.

- Aujourd'hui programmée jusqu'au cimetière de Thiais, cette requalification devra se poursuivre au Sud vers l'aéroport d'Orly, au droit du Triangle des Meuniers pour Chevilly-Larue. Cette «pacification» de l'avenue (trottoir élargi, prolongement de la piste cyclable, aménagement de la chaussée pour réduire la vitesse automobile) est indispensable pour assurer un caractère urbain à l'ensemble de la façade Est de la ville ainsi que pour la bonne insertion et le bon fonctionnement du futur quartier prévu dans le Triangle des Meuniers. Le prolongement de cette requalification est également un enjeu essentiel pour mettre en scène l'entrée sur le territoire du Pôle d'Orly.
- Une réflexion est nécessaire concernant l'itinéraire de transit intercommunal formé par la rue de Bicêtre, la partie nord de la Rue Henri Cretté et la rue Paul Hochart. Elle permettra d'engager un certain nombre de travaux de requalification, en particulier aux points de contacts entre les villes de Chevilly-Larue et de l'Haÿ-les-Roses. Ce travail devra se faire en concertation avec la ville voisine et le Conseil général.

1.3. Requalifier l'espace urbain en accompagnement des lignes de transport en commun en site propre actuelles et futures

Chevilly-Larue va bénéficier, dans un avenir proche, d'une bonne desserte en transport en commun.

L'arrivée du tramway T7, entre Villejuif et Athis-Mons puis Juvisy-sur-Orge le long de la RD 7, viendra compléter la desserte Est-ouest par l'autobus en site propre Trans-Val-de-Marne (TVM).

L'arrivée du tramway doit être l'occasion de constituer un véritable front urbain, en remplacement des casses automobiles qui dominaient jusqu'à il y a peu le paysage de la RD7. Une démarche de requalification urbaine de ces secteurs s'est engagée il y a plusieurs années et doit se poursuivre pour transformer le visage de la Nationale 7. Un certain nombre de projets urbains sont ainsi en cours ou à l'étude.

Les opérations de la ZAC RN 7 Nord, de la ZAC Anatole France et, à plus long terme, du Triangle des Meuniers permettront :

- de faire disparaître les activités peu valorisantes et quelquefois polluantes («casses automobiles»),
- de rénover profondément le tissu urbain en façonnant une « façade active » (bâtiments tertiaires) protectrice des nuisances sonores,
- de créer de nouveaux liens entre les quartiers résidentiels et les stations de tramway :
  - circulation douce entre le quartier Sorbiers Saussaie et la place de Lattre de Tassigny avec ses commerces et la station de tramway,
  - mail planté entre le quartier Bretagne et la station «Esplanade du cimetière parisien de Thiais» (ZAC Anatole France),
- liaison nord-sud entre le quartier Bretagne et le pôle «Porte de Thiais » (Triangle des meuniers).

Il s'agit de favoriser les opérations d'aménagement permettant de mieux structurer et valoriser cette façade de la ville, notamment autour des cinq futures stations de tramway (dont le pôle multimodal tramway / TVM / bus / métro « Porte de Thiais »).

Le renforcement du réseau de transport en commun lourd de la région Ile-de-France envisage le prolongement de la ligne 14 avec deux stations potentielles desservant le territoire communal :

- La station des 3 communes, au niveau des secteurs d'habitats collectifs de Villejuif, L'Haÿ-les-Roses et de Chevilly-Larue. Il s'agira pour la ville d'assurer une accessibilité piétonne et cycle lisible et confortable et de veiller au maillage avec le réseau de bus.

La station en interconnexion avec le T7, le TVM et les bus dans le secteur de la porte de Thiais ; cette station aura un vrai impact urbain sur le secteur, qui sera à anticiper au niveau de l'aménagement du Triangle des Meuniers.

Le prolongement du TVM à l'Ouest le long de la route de Chevilly a également créé des opportunités :

- L'opération de la ZAC Petit-le-Roy est en cours d'aménagement ; elle bénéficie d'une façade sur la route de Chevilly et sur la station autobus / TVM du centre administratif du MIN.
- L'arrivée d'une station de TVM, le débouché de la nouvelle route de Chevilly, la démolition reconstruction du collège Liberté, ou encore la réalisation de l'îlot St Michel, vont conduire à modifier le visage du secteur centre administratif et culturel (secteur de la mairie). Une réflexion s'engage pour valoriser ce pôle majeur de la ville.

1.4. Mieux relier le quartier Larue au Cœur de ville

Chevilly-Larue subit les conséquences néfastes d'un réseau autoroutier dense, parmi lesquelles la séparation du quartier Larue d'avec le reste de la commune ; un seul passage sous l'autoroute A6 relie directement ce quartier au reste de la ville.

La commune bénéficie d'une meilleure accessibilité depuis l'A6 et Paris par une bretelle d'accès au péage du MIN permettant ainsi d'accéder à l'avenue Guynemer et au quartier Larue. De même, l'ouverture d'un accès de l'A 86 vers L'A6 améliore grandement l'accessibilité aux zones d'emplois. La réouverture de la bretelle d'accès du MIN, hors péage, à l'autoroute A6b direction Paris simplifiera la circulation dans le secteur.

En 2008, pour améliorer le lien entre les deux parties de la ville, l'avenue du Général de Gaulle a été réaménagée en faveur des piétons, des cycles et des bus. Le passage sous l 'A6 a été restructuré et réhabilité : trottoir piéton élargi et piste cyclable protégée par un mur anti bruit, meilleur éclairage, etc.

Le travail de « couture », doit se poursuivre, notamment en renforçant la continuité urbaine entre Larue et les autres quartiers chevillais autour de l'avenue du Général de Gaulle.

- Les opérations en cours (Clos Saint Michel) et futures (collège Liberté, réflexion sur le centre administratif et culturel) ont pour objectif de créer des pôles d'habitat et d'équipements plus structurés, apportant de l'animation et favorisant les échanges, englobant les deux rives de l'autoroute dans un « morceau de ville » unique et continu.
- Le développement d'équipements publics majeurs, avec la réalisation du lycée et du gymnase intercommunal, permettra de consolider les échanges entre les différents quartiers de la ville. De plus, la requalification de la RD 160 au droit du lycée favorisera les déplacements doux entre Larue et le reste de Chevilly. Le parti d'aménagement articulera les fonctions résidentielles et d'équipements publics de cette partie de l'avenue du Général de Gaulle.
- La restructuration du centre administratif et culturel permettra des liaisons plus directes et valorisantes vers la station de TVM « Mairie de Chevilly », vers le théâtre ou le Cœur de ville qui bénéficiera également aux habitants du quartier Larue, notamment par les continuités des circulations douces au niveau de la RD 160.

1.5. Ouvrir les quartiers des Sorbiers et de la Saussaie sur le reste de la ville

Les quartiers de la Saussaie et des Sorbiers ont été conçus entre 1962 et 1974 comme un quartier de grands ensembles intégrés, indépendamment de son environnement. Les longs immeubles et le faible nombre de rues compliquent les déplacements. Il en résulte une situation d'enclavement (bâtiments écran, ruptures de niveaux, éclairage et signalétique insuffisants gênant les relations avec les quartiers voisins) et un quartier mal relié aux quartiers environnants.

Les voiries qui étaient, à l'origine, des voiries privées sont faiblement dimensionnées et connaissent des problèmes récurrents de stationnement.

Les espaces d'usage collectif y sont très étendus et accueillent des plantations de qualité. Mais ils sont, eux aussi, peu accessibles et ne sont pas réellement assimilés à des espaces verts publics. L'absence de hiérarchisation de ces espaces rend leurs usages complexes et conflictuels. Les points de passages les plus fréquentés sont les lieux les moins qualifiés du quartier et peuvent générer un sentiment d'insécurité.

Le principal bailleur des 1469 logements du quartier était Icade. A partir de 1998, sa stratégie de déconventionnement des loyers a concerné une population déjà fragilisée par un contexte économique et social difficile. Les collectivités, soucieuses de l'impact sur les habitants, ont obtenu le rachat de ce patrimoine par le bailleur social départemental Valophis Habitat. Ce rachat a permis d'assurer des loyers encadrés et abordables, les logements du quartier des Sorbiers retrouvent donc leur statut social.

Depuis juin 2010, Valophis Habitat a acquis l'ensemble du patrimoine Icade, cette nouvelle situation permet d'engager une réflexion d'ensemble sur la réhabilitation du quartier Sorbiers - Saussaie.

Un programme de réhabilitation du patrimoine bâti a d'ores et déjà enclenché un processus d'amélioration, avec le percement du porche ouvrant la rue du Berry sur la rue du Nivernais et l'installation de l'eau chaude sanitaire à la géothermie dans tous les bâtiments. Un nouveau percement du bâtiment de la rue du Berry facilitera les circulations internes aux quartiers et améliorera l'accès au Cœur de Ville.

Orientation 1. Désenclaver les quartiers

La réhabilitation des halls des bâtiments de la rue du Berry et de la rue de Bretagne engagée au printemps 2011, ainsi que la résidentialisation de certains bâtiments, amélioreront la sécurité du quartier.

Un projet ambitieux de restructuration du quartier et de son ouverture vers le cœur de ville s'élabore par ailleurs avec les habitants du quartier et les partenaires impliqués dans la vie du quartier, autour des objectifs suivants :

- Ouvrir le quartier sur son environnement : améliorer l'accessibilité, en particulier pour les personnes à mobilité réduite (trottoirs et passages protégés), créer de nouvelles liaisons par des espaces sécurisés :
  - vers la nouvelle centralité du Cœur de ville, ses commerces et ses équipements,
  - vers la coulée verte départementale (itinéraire de circulation douce entre le futur centre ville et la future coulée verte départementale),
  - vers la place de Lattre de Tassigny,
  - vers la rue Paul Hochart.
- Mettre en valeur et hiérarchiser les espaces d'usage public : disposer d'espaces verts sûrs et de qualité, supports de lien social, aménager des aires de jeux pour tous les âges, réaliser des jardins potagers en cœur d'îlots, améliorer l'éclairage, etc ;
- Augmenter l'offre de stationnement à proximité des bâtiments ;
- Améliorer la sécurité du quartier en l'ouvrant sur l'extérieur, en favorisant les circulations internes au quartier et en facilitant l'accès des pompiers.
- Améliorer l'offre de services publics avec le déplacement de la Maison pour Tous (dans un bâtiment qui répondra mieux aux besoins actuels) et la réalisation d'un relais mairie. Un centre multi-accueil pour la petite enfance a d'ores et déjà été réalisé en 2009.

Orientation 2 :

Améliorer l’offre de transport et faciliter les déplacements

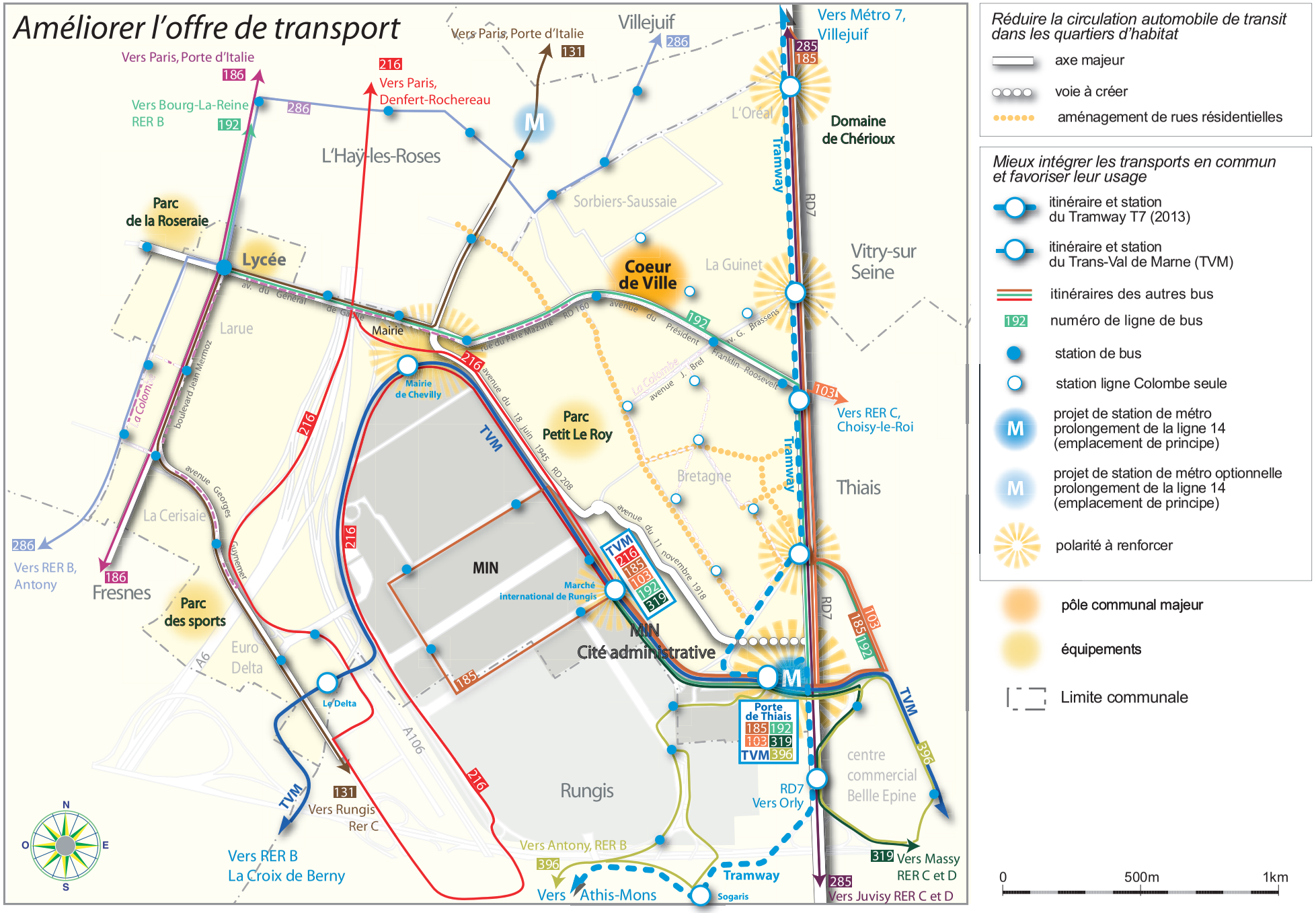
Améliorer l'offre de transport
Vers Paris, Porte d'Italie
186
Vers Bourg-La-Reine
RER B
192
286
216
Vers Paris,
Denfert-Rochereau
Vers Paris, Porte d'Italie
131
Villejuif
286
Vers Métro 7,
Villejuif
285
185
L'Haÿ-les-Roses
M
L'Oréal
Domaine
de Chérioux
Tramway
RD7
Parc
de la Roseraie
Lycée
Sorbiers-Saussaie
Coeur
de Ville
La Guinet
Vitry-sur
Seine
av. du Général de Gaulle
Larue
Mairie
RD 160
avenue du Président
192
av. G. Brassens
Franklin Roosevelt
103
Vers RER C,
Choisy-le-Roi
Mairie
de Chevilly
216
avenue du 18 Juin 1945 RD 208
TVM
Parc
Petit Le Roy
avenue J. Brel
Tramway
Bretagne
Thiais
boulevard Jean Mermoz
avenue Georges Guynemer
La Cerisaie
286
Vers RER B,
Antony
186
Fresnes
Parc
des sports
MIN
Marché
international de Rungis
TVM
216
185
103
192
319
avenue du 11 novembre 1918
MIN
Cité administrative
M
RD7
103
185
192
Euro
Delta
A6
Le Delta
A106
Porte
de Thiais
185 192
103 319
TVM 396
TVM
396
centre
commercial
Belle Epine
131
Vers Rungis
Rer C
Rungis
RD7
Vers Orly
216
TVM
Vers RER B
La Croix de Berny
Vers Antony, RER B
396
Vers Athis-Mons
Tramway
Sogaris
319 Vers Massy
RER C et D
285
Vers Juvisy RER C et D
N
O
E
S
Réduire la circulation automobile de transit dans les quartiers d'habitat
axe majeur
voie à créer
aménagement de rues résidentielles
Mieux intégrer les transports en commun et favoriser leur usage
itinéraire et station du Tramway T7 (2013)
itinéraire et station du Trans-Val de Marne (TVM)
itinéraires des autres bus
192 numéro de ligne de bus
station de bus
station ligne Colombe seule
M projet de station de métro prolongement de la ligne 14 (emplacement de principe)
M projet de station de métro optionnelle prolongement de la ligne 14 (emplacement de principe)
polarité à renforcer
pôle communal majeur
équipements
Limite communale
0
500m
1km

L'objectif de la Municipalité est d'assurer l'égalité d'accès à la mobilité pour tous les citoyens, notamment les personnes à mobilité réduite.

2.1. Réduire la circulation de transit dans les quartiers d'habitat

Relier la nouvelle route de Chevilly à la RD7

La route de Chevilly a pour fonction première de soulager le cœur de ville et les quartiers pavillonnaires du trafic de transit (voir le point 1.1). La réalisation en 2010 du premier tronçon ne suffit pas à assurer pleinement cette fonction. Cet axe majeur débouche actuellement dans l'avenue de la République, qui n'a pas vocation à être le barreau pour rejoindre l'axe majeur. Il est donc nécessaire de poursuivre la route de Chevilly jusqu'à la RD7 afin de constituer un itinéraire complet entre les deux voies départementales majeures, RD 160 et RD7. Seule la réalisation de ce deuxième tronçon jusqu'à la RD7, via le triangle des Meuniers, permettra de désengorger vraiment les quartiers Bretagne et Centre. En attendant la réalisation de ce deuxième tronçon, il s'agira d'accompagner les comportements des automobilistes pour s'assurer que les reports de trafic se réalisent effectivement.

Créer des aménagements dans les quartiers résidentiels pour décourager le transit

Pour limiter le trafic automobile à la seule desserte par les riverains, l'aménagement des rues résidentielles sera conçu afin d'y réduire la vitesse automobile, faciliter et sécuriser les déplacements des piétons et des cycles (voir aussi le point 2.3). Leur réaménagement sera réalisé progressivement selon un programme pluriannuel. La mise en place de zones 30 dans les secteurs résidentiels sera progressivement généralisée.

2.2. Mieux intégrer les transports en commun et favoriser leur usage

L'arrivée de lignes de transports structurantes comme le tramway, le TVM, et à terme le métro, améliore considérablement l'offre de transport sur le territoire chevillais. Ces lignes doivent s'inscrire dans un réseau maillé avec les autres modes de transports comme les lignes de bus et les voies de circulation douce.

Créer un maillage de transport en commun fin et efficace

Avec le Trans Val-de-Marne (TVM) et la future desserte par le tramway, l'accessibilité aux RER B, C et D ainsi qu'au métro sera nettement améliorée. La présence, au sud de la commune d'un pôle multimodal Tramway / TVM / bus constitue un atout majeur. Il se renforcera de manière décisive avec l'arrivée à moyen terme d'une station de métro, dans le cadre du prolongement de la ligne 14 du métro vers Orly.

La refonte des lignes d'autobus en accompagnement de ces grands équipements devra maintenir le niveau de desserte fine du territoire, avec un maillage des réseaux de transports en commun qui non seulement rabatte vers le réseau lourd, mais aussi maintienne les commodités des populations avec une meilleure desserte des quartiers.

La desserte interne à la commune, au vu de l'éloignement entre certains secteurs d'habitat et les pôles majeurs d'emploi ou de services, nécessite un maillage de bus avec des horaires adaptés.

Le service de transports local « La Colombe », exploité par la RATP et financé par la Municipalité, a été conçu comme un moyen de liaison et de désenclavement entre les quartiers excentrés, le Cœur de Ville et les équipements collectifs. Il est prioritairement destiné aux enfants et aux jeunes, aux personnes dépourvues de véhicule individuel et aux personnes à mobilité réduite.

Favoriser leur accessibilité

Le développement des liaisons piétonnières et cyclables, l'aménagement ou la création de rues (voir ci-après le point 2.3) permettront d'offrir des itinéraires sécurisés et confortables vers les stations. La création de stationnement pour les cycles à proximité des stations de tramway sera étudiée dans le cadre d'un « plan vélo » (voir Agenda 21 de la commune).

Faire des stations de transports structurants (TVM, tramway) de véritables lieux de vie

Les stations de tramway, de métro et dans une moindre mesure de TVM sont des lieux attractifs et de fort passage. Elles constituent donc des atouts importants pour créer des polarités de vie, en particulier pour le développement du commerce de proximité et de services.

Au cœur de projets urbains, ces stations seront donc des lieux de centralité au sein d'îlots constitués de logements et d'activités. Le parti d'aménagement privilégiera une forte accessibilité aux stations.

Améliorer l'offre de transport et faciliter les déplacements

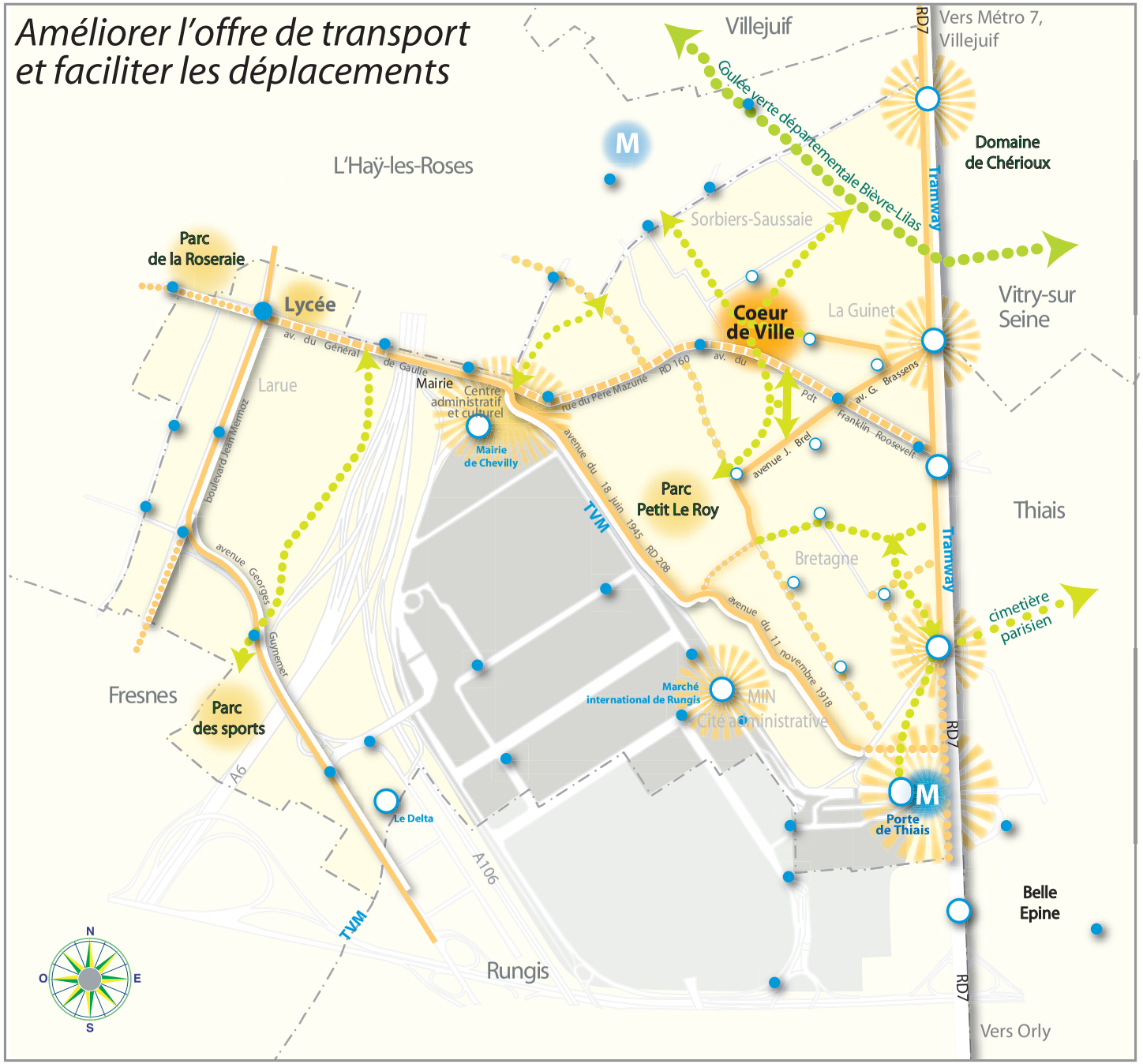

Réduire la circulation automobile de transit dans les quartiers d'habitat

- aménagement de rues résidentielles

Mieux intégrer les transports en commun et favoriser leur usage

- station de transport en commun en site propre
- projet de station de métro prolongement de la ligne 14 (emplacement de principe)
- projet de station de métro optionnelle prolongement de la ligne 14 (emplacement de principe)
- polarité à renforcer

Favoriser les déplacements doux

- liaison douce existante ou programmée à court terme
- piste cyclable projetée
- aménagement piéton/cycle projeté
- itinéraire vert existant
- Itinéraire vert projeté

- pôle communal majeur
- équipements
- autre station de bus
- station ligne Colombe seule
- Limite communale

0 500m 1km

2.3. Préparer l'arrivée du métro

La liaison en métro entre la capitale et les plates-formes aéroportuaires constitue un enjeu clé dans le système de transport francilien et dans le fonctionnement de la métropole. Cette infrastructure de transport est portée de longue date par les élus du territoire du pôle d'Orly, premier bassin d'emplois du sud francilien.

Suite au débat public sur le projet Arc Express et le réseau de transport du Grand Paris, un accord est survenu autour du projet « Grand Paris Express », qui acte la desserte du pôle d'Orly par la ligne 14, prolongée jusqu'à l'aéroport d'Orly.

Le prolongement de la ligne 14 constituera un atout pour le développement de ce territoire stratégique, inscrit dans un périmètre d'intervention prioritaire de l'Opération d'Intérêt National Orly-Rungis Seine-Amont, au fort potentiel de développement économique et urbain. Une station est prévue à l'interconnexion avec le T7 et le TVM au sud-est de la Commune, au niveau de la station « Porte de Thiais », dans ce secteur en pleine mutation urbaine.

Une autre station devrait s'implanter au cœur des quartiers d'habitat collectif de Villejuif, l'Haÿ-Les-Roses et de Chevilly-Larue, aujourd'hui très mal desservis. Cette future station serait un levier indispensable pour le désenclavement et l'ouverture de ces quartiers, offrant à une population importante l'accès à un bassin d'emploi d'envergure.

En termes de réalisation, cette infrastructure ne devra pas être une coupure supplémentaire pour la ville, le mode souterrain sera à privilégier.

2.4. Favoriser les déplacements doux

Il s'agit d'offrir une réelle alternative à la voiture pour les trajets domicile-travail comme pour les déplacements entre le domicile et les écoles, les commerces, les équipements ou les stations de transports en commun. L'objectif de favoriser les déplacements doux doit permettre de réduire l'utilisation de la voiture, les transports étant le secteur le plus émetteur en gaz à effet de serre avec une large prédominance du transport routier comme secteur le plus pollueur et le plus énergivore.

La trame piétonne et cyclable se constitue progressivement. Les principaux axes d'amélioration sont les suivants.

Poursuivre le maillage du réseau cyclable

Un des objectifs à mettre en œuvre est le développement des circulations douces en favorisant la place du vélo dans la ville.

En effet, de nombreuses pistes cyclables ont déjà été réalisées. Chevilly-Larue comporte 5 kilomètres de pistes cyclables dont environ un tiers est communal et deux tiers départementaux. Mais les efforts doivent se poursuivre pour disposer d'un bon maillage à même d'assurer les déplacements vers les transports en commun et vers les équipements de manière efficace et en toute sécurité.

La réalisation de ces continuités permettra également de mettre en œuvre la trame verte au sein de la ville.

La Municipalité a adopté un plan de pistes cyclables qui s'inscrit dans l'action menée par le Conseil général pour donner au vélo une place significative dans le développement de la mobilité des Val-de-Marnais (SDIC, Schéma directeur des itinéraires cyclables, plan vélo).

Une continuité existe déjà entre la place de Lattre de Tassigny et le parc départemental, rue du Lieutenant Petit-Le-Roy, se poursuivant à travers la ZAC Petit-Le-Roy jusqu'à la route de Chevilly (accès aux pôles d'emploi et aux quartiers résidentiels).

- La ville dispose d'une liaison cyclable presque continue entre le quartier Larue et la RD7 sud (via la route de Chevilly). Il reste à aménager l'ouest de l'avenue du Général de Gaulle (devant le lycée) et à réaliser le prolongement de la route de Chevilly sur la RD7 (barreau des Meuniers), ce qui permettra de rejoindre plus facilement le parc des sports depuis le quartier Bretagne.
- la piste cyclable bidirectionnelle sur la RD 165 avenue Georges-Guynemer doit se prolonger jusqu'à Rungis ville, assurant ainsi la continuité d'un axe départemental et interdépartemental,
- côté quartier Larue, une circulation douce, sécurisée et confortable, doit également être réalisée afin d'accéder au parc des Sports via la butte du Cornion; cette piste sera maillée avec la piste départementale au niveau de l'avenue du Général de Gaulle, à proximité du lycée.

Le développement de l'utilisation du vélo nécessite de s'intéresser également aux conditions de stationnement des vélos à proximité des équipements majeurs.

Proposer des «itinéraires verts »

Le projet de la coulée verte départementale relie la vallée de la Bièvre au parc des Lilas sur le plateau de Vitry-sur-Seine. La branche sud de Chevilly-Larue s'inscrit de façon complémentaire dans le parti général de ce projet qui consiste à réaliser un axe vert majeur, s'intégrant dans un réseau de circulations douces en milieu urbanisé.

Ce projet joue également un rôle local et social. Cette opération est importante pour le désenclavement du quartier des Sorbiers, en permettant notamment, l'accessibilité à la station de tramway ainsi qu'au pôle commercial de la Place de Lattre de Tassigny. Elle constituera ainsi un facteur de consolidation de la commercialité de cette place, dont le redéploiement a été initié par la future station de tramway et la sortie d'opérations d'aménagement à proximité.

D'autres itinéraires verts, des liaisons piétonnes et cyclables indépendantes des rues, sont envisagés, notamment à travers le clos Saint Michel, la butte du Cornion ou entre le cœur de ville et le parc Petit-Le-Roy.

Renforcer la place du piéton et des cycles

A l'occasion des nouveaux aménagements ou de réaménagements de rues existantes, sera étudié le principe de « rue partagée » où les automobiles roulent lentement et où les piétons et les cycles circulent en toute sécurité, à l'exemple de la zone 30 de la rue du Lieutenant Petit-Le-Roy. Ce principe sera à développer dans l'ensemble de la zone pavillonnaire.

Faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite ou handicapées

La loi Handicap du 11 février 2005 aborde de nombreuses thématiques dont celle de l'accessibilité. Les personnes atteintes d'un handicap sont en effet confrontées dans leur quotidien à diverses difficultés pour se déplacer notamment sur la voie publique ou dans les transports.

Prendre en compte cette réalité et agir pour réduire au maximum les freins à l'accessibilité permettra d'intégrer au mieux dans la ville les Chevillais ayant un handicap.

Après avoir réalisé un diagnostic d'accessibilité et engagé certaines actions, la Municipalité poursuit ses efforts de mise en œuvre d'un plan de travaux visant à faciliter l'accès aux bâtiments et aux espaces publics, libérant les trottoirs du stationnement.

2.5. Adapter le stationnement aux besoins

L'espace public urbain souffre d'une pression importante en matière de stationnement, souvent présent de manière anarchique, qui rend la circulation des personnes à mobilité réduite difficile.

Le réaménagement des espaces publics permettra d'assurer la fluidité des circulations piétonnes en identifiant clairement les espaces de stationnement. Le contrôle de l'occupation du domaine public est également un moyen pour améliorer la situation.

Il faut espérer qu'à terme le renforcement de l'offre de transports en commun (la mise en service du tramway, la desserte en métro) permettra un report modal réduisant cette pression sur l'espace public. Une attention toute particulière est portée aux besoins en stationnement, en particulier aux niveaux des pôles de vie où sont situés les commerces et les équipements. L'adaptation de l'offre se fera de manière progressive en fonction de la situation géographique (proximité des transports en commun).

Orientation 3 :

Assurer un cadre de vie et un environnement de qualité aux chevillais

3.1. Limiter la consommation de l'espace

Chevilly-Larue est une ville urbanisée présentant une combinaison de formes urbaines et une imbrication entre espaces plantés et bâtis qui font son identité et son paysage.

Il peut être mis en avant pour exemple, le centre ancien autour de l'église Sainte Colombe, les espaces des confréries religieuses, l'ensemble de la Croix du Sud, le quartier pavillonnaire Bretagne, le parc Petit-Le-Roy, les jardins familiaux, etc.

Pour répondre aux besoins des Chevillais tout en préservant son caractère, la Ville s'appuiera sur une gestion économe du territoire communal :

Utiliser les espaces déqualifiés dans une démarche d'aménagement durable

L'opération Anatole France / Triangle des Meuniers vient en prolongement d'actions de reconquêtes urbaines engagées depuis plusieurs années tout le long de l'ancienne RN 7. S'appuyant sur l'arrivée du tramway, il s'agit, dans des zones peu valorisées (occupées par des casses automobiles, immeubles vétustes, ...), de constituer un vrai quartier de ville où l'on puisse travailler, habiter, se rencontrer. Les projets urbains permettent d'offrir des conditions d'habitat et de cadre de vie humanisées, modernes et agréables, tout en étant intégrés à l'existant. La conception de l'aménagement du quartier, puis des bâtiments prend en compte les défis environnementaux (conception bioclimatique, raccordement à la géothermie, gestion durable de l'eau, réduction des gaz à effets de serre, importante place du végétal, etc.) dans une démarche d'éco-quartier.

La réappropriation d'espaces déqualifiés pour recréer des fonctions urbaines et un cadre de vie agréable avec une approche durable de l'aménagement sont également le principe majeur des perspectives de restructuration du quartier des Sorbiers – Saussaie soumises aux habitants.

Préserver les quartiers pavillonnaires

Le gabarit et le rythme des constructions ainsi que l'imbrication du végétal dans le tissu bâti garantissent l'ambiance résidentielle de ces quartiers.

Ils offrent une végétation diversifiée très qualifiante (par les arbres notamment) pour l'espace public. Les cœurs d'îlots sont nettement plantés et présentent aussi un intérêt dans le cadre de la biodiversité urbaine par la variété des essences végétales présentes. Ces cœurs d'îlots sont à protéger.

Préserver et renforcer les espaces publics et leur qualité

La répartition entre espaces privés et espaces publics forme la trame verte de la ville et lui donne sa cohérence. La générosité de l'espace public est importante pour créer des lieux de rencontres et d'animations urbaines. Une meilleure connexion entre les espaces publics et les espaces privatifs des quartiers d'habitat collectif est nécessaire pour faciliter leur insertion dans la ville, sécuriser les lieux, améliorer les transitions du public au privé. La ponctuation de l'espace urbain par des places d'envergures différentes doit permettre l'émergence de pôles de vie (la place Nelson Mandela, la place de Lattre de Tassigny, la Place de la Libération, la future place autour du T7 dans l'éco quartier Anatole France)

Renforcer les espaces verts

L'objectif est de valoriser ces lieux à toutes les échelles, depuis le parc départemental, les petits espaces boisés, les squares de proximité ou les espaces verts collectifs jusqu'aux jardins pavillonnaires et de renforcer les liaisons plantées qui les inscrivent dans une trame verte cohérente et en favorise les usages (voir point 3.2 le Plan Vert).

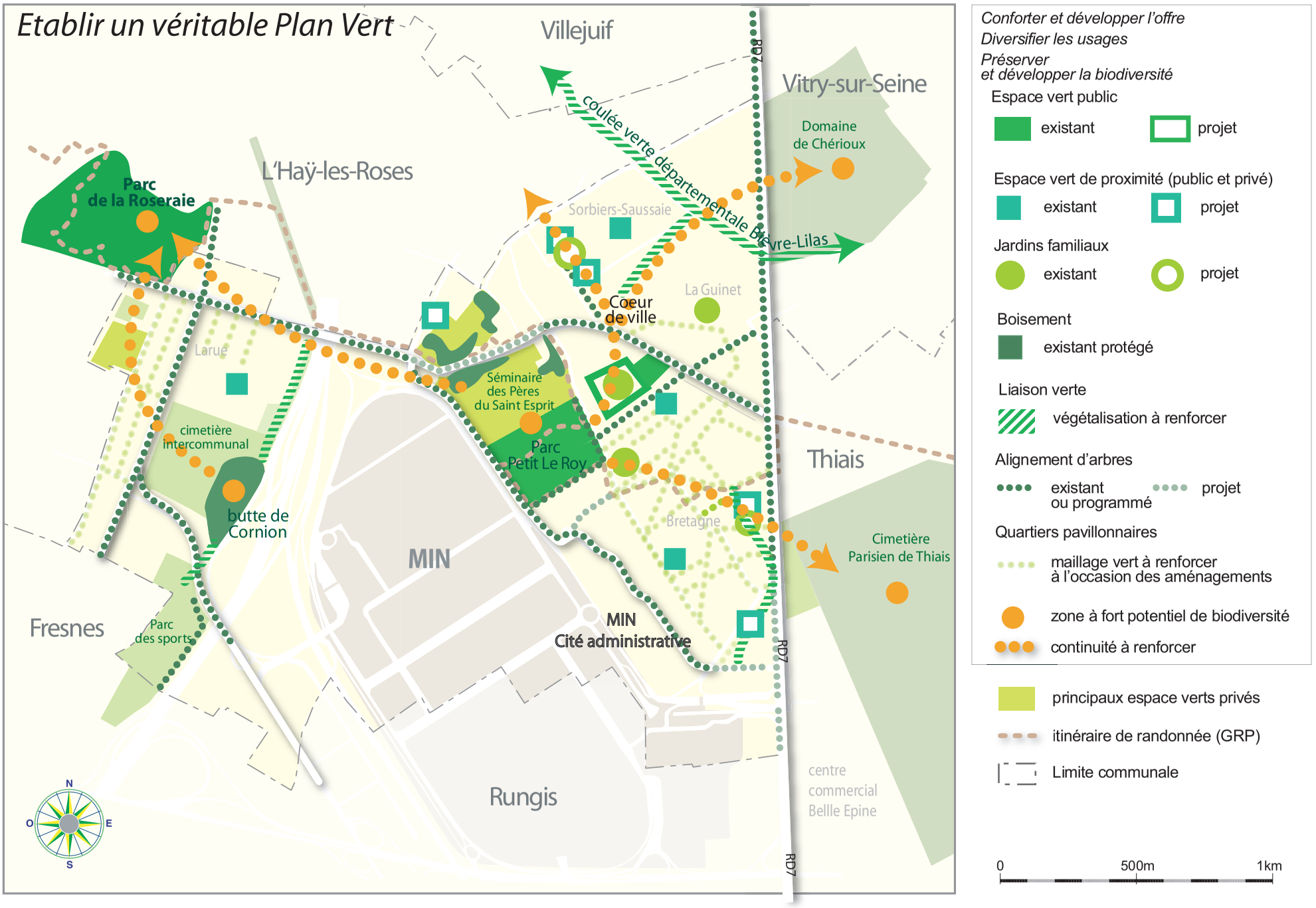
Etablir un véritable Plan Vert
Villejuif
Vitry-sur-Seine
L'Haÿ-les-Roses
Parc
de la Roseraie
coulée verte départementale Bièvre-Lilas
Domaine
de Chérioux
Sorbiers-Saussaie
La Guinet
Coeur
de ville
Larue
Séminaire
des Pères
du Saint Esprit
cimetière
intercommunal
Parc
Petit Le Roy
Thiais
butte de
Cornion
Bretagne
Cimetière
Parisien de Thiais
MIN
Fresnes
Parc
des sports
MIN
Cité administrative
RD7
Rungis
centre
commercial
Belle Epine
N
O
E
S
Conforter et développer l'offre
Diversifier les usages
Préserver
et développer la biodiversité
Espace vert public
existant
projet
Espace vert de proximité (public et privé)
existant
projet
Jardins familiaux
existant
projet
Boisement
existant protégé
Liaison verte
végétalisation à renforcer
Alignement d'arbres
existant
ou programmé
projet
Quartiers pavillonnaires
maillage vert à renforcer
à l'occasion des aménagements
zone à fort potentiel de biodiversité
continuité à renforcer
principaux espace verts privés
itinéraire de randonnée (GRP)
Limite communale
0
500m
1km

3.2. Etablir un véritable « Plan Vert »

La Municipalité souhaite offrir aux Chevillais un environnement et un cadre de vie de qualité. Elle réalisera un véritable « plan vert » pour faire face aux enjeux de la biodiversité, aux contraintes liées aux déplacements dans la ville, au bruit et à la pollution.

Avec ses quartiers aérés, ses jardins privés et publics, ses plantations d'alignement, ses jardins familiaux, avec la présence du parc départemental du Petit-Le-Roy, le territoire communal dispose d'une palette d'espaces végétalisés qu'il faut protéger et renforcer. La trame verte se dessine progressivement ; il faut en assurer la continuité.

La ville est environnée de parcs départementaux : parc de la Roseraie du Val-de-Marne à l'Haÿ-les-Roses, domaine départemental Adolphe Chérioux, parc des Lilas à Vitry-sur-Seine et parc des Hautes Bruyères à Villejuif. Leur accessibilité, notamment par des circulations douces, est assurée de manière continue d'une commune à l'autre.

Pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement de la vie sociale, les espaces verts doivent avoir des usages diversifiés et clairs. Certains espaces sont aujourd'hui sous utilisés et parfois délaissés, notamment dans les quartiers d'habitats collectif. Il s'agit de les reconquérir et de les aménager pour devenir des espaces de vie.

Le plan vert prévoit plusieurs types d'actions pour préserver et étoffer le couvert végétal communal, offrir des espaces verts d'usages diversifiés et en faciliter l'accès.

Conforter et développer l'offre en espaces verts

- La valorisation de la butte du Cornion, propriété du syndicat intercommunal du cimetière, est souhaitée. Aujourd'hui délaissé, ce site doit faire l'objet d'aménagement permettant notamment de créer un itinéraire « vert » vers le parc municipal des sports ;
- La réalisation de nouveaux espaces verts de proximité permet de jalonner les espaces résidentiels et de renforcer la trame paysagère :
  - à l'occasion d'opérations d'urbanisme (Clos Saint Michel, ZAC Anatole France, Triangle des meuniers, etc.),
  - dans le cadre de la requalification et de la réappropriation des espaces du quartier Sorbiers – Saussaie,
  - au gré des opportunités foncières (exemple : le square au niveau de la rue Brossolette dans le quartier Bretagne) ;
  - la création d'un parc urbain prolongeant la promenade Maurice Chevalier pour assurer la continuité entre le parc départemental et le Cœur de Ville.

Diversifier l'usage de ces espaces pour une meilleure appropriation

L'appropriation des espaces verts passe par la diversité des usages : permettre la promenade, la détente mais aussi le jardinage, des activités liées à la nature ou à la transformation des produits (voir le projet de ferme du Saut du Loup)

Deux sites de jardins familiaux sont exploités à Chevilly-Larue dans le quartier de la Guinet et le quartier Bretagne. Il est prévu que le futur parc urbain accueille cette activité sur une partie de sa superficie et la ZAC Anatole France également en continuité du jardin public. Des jardins potagers sont également envisagés dans le quartier des Sorbiers.

La commune accueillera également un arboretum dans le clos St Michel.

Favoriser leur découverte

En cohérence avec le schéma départemental qui prévoit que des coulées vertes relient les parcs entre eux, la commune de Chevilly-Larue contribuera à la réalisation d'itinéraires reliant ces différents « poumons verts », en particulier l'antenne de la coulée verte départementale « Bièvre-Lilas », provenant du parc des Hautes Bruyères et qui devrait passer à Chevilly-Larue par la rue du Rouergue et le passage Seclin. D'autres itinéraires accueillant des cheminements piétonniers et cyclables sont prévus afin de relier les différents espaces verts existants ou en projet.

Développer les circulations douces dans un cadre paysager de qualité

L'accompagnement des rues et liaisons douces par une trame végétale adaptée, alignements d'arbres dans les rues réaménagées ou trame végétale plus dense le long des « itinéraires verts », renforcera la charpente paysagère communale. L'objectif est d'assurer une continuité de la trame verte adaptée à la typologie du quartier dans lequel elle s'insérera.

Préserver et développer la biodiversité

Par sa végétation, le territoire communal contribue à accueillir la faune urbaine : insectes, oiseaux, petits mammifères.

Dans le cadre de l'ensemble des projets et de l'entretien des espaces verts, seront recherchés :

- l'accroissement de la biodiversité par une gestion « raisonnée », non agressive, des espaces verts publics,
- la préservation de certains îlots de végétation « refuges »,
- le développement et la diversification du couvert végétal entre les grands espaces verts, dont l'accompagnement des liaisons douces par des plantations,
- la diversification de la végétation et la plantation d'espèces nourricières et/ou favorables à l'habitat de la faune,
- la préservation des quartiers pavillonnaires dont les jardins assurent la continuité du couvert végétal dans la commune,
- la végétalisation des toitures.

3.3. Poursuivre l'effort d'enfouissement des lignes à haute tension

La ville de Chevilly-Larue accueille un des principaux postes de transformation de la région Ile-de-France et un nombre important de lignes à très haute tension. L'impact environnemental considérable de ces lignes sur le territoire de la commune impose une exigence forte d'enfouissement des lignes. Cette exigence s'est trouvée satisfaite dans la ZAC de la petite Bretagne où ces lignes ont été enterrées, mais beaucoup reste à faire.

La ville veillera à la mise en œuvre de projets permettant de poursuivre cet effort, ou de réduire l'impact des lignes aériennes existantes, en particulier par la réduction de la largeur de la « nappe » et de l'impact visuel des pylônes. Cela concerne en particulier les secteurs de projets qui constituent des opportunités pour diminuer l'impact paysager de ces infrastructures.

3.4. Promouvoir systématiquement les énergies renouvelables

Le Plan national de développement des énergies renouvelables s'est fixé comme objectif 23% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie globale à l'horizon 2020. La ville entend assurer, à son niveau, la promotion du droit à une énergie économique et renouvelable.

L'enjeu pour la commune est de poursuivre son plan énergétique local, initié en 2008, pour avoir un patrimoine communal moins énergivore et de réduire son empreinte sur l'environnement.

De plus, la commune veut promouvoir pour les nouveaux bâtiments les normes de haute performance énergétique (dit bâtiment BBC). Elle s'assurera du développement de la géothermie et des autres énergies renouvelables ainsi que de solutions plus économes en matière d'énergie pour l'ensemble des projets nouveaux, qu'il s'agisse de logements ou d'activités.

Développer l'emploi du chauffage urbain par la géothermie

Avec la commune de l'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue bénéficie du premier réseau de géothermie d'Europe avec plus de 21 000 équivalent-logements desservis (45 000 personnes environ). Cette source d'énergie, propre et renouvelable, permet d'éviter chaque année le rejet de 40 000 tonnes de gaz carbonique dans l'atmosphère ainsi que d'autres polluants (dioxyde de souffre, monoxyde d'azote et poussières).

La géothermie a aussi l'avantage d'être une énergie produite et maîtrisée localement par les communes de Chevilly-Larue et l'Haÿ-les-Roses au sein de la SEMHACH. Elle constitue une alternative économiquement viable et durable aux autres modes de production de chaleur.

Le développement de ce réseau local est prévu, notamment avec la desserte de l'ensemble du site de la ZAC Anatole France et du Triangle des Meuniers, ainsi que d'équipements publics . La création d'un nouveau puit sera étudiée pour envisager une extension du réseau, notamment vers les communes voisines. Son interconnexion avec le réseau de chauffage du MIN sera recherchée.

Encourager l'installation de panneaux solaires photovoltaïques

(produisant de l'électricité) et thermiques (produisant de la chaleur : eau chaude sanitaire) pour contribuer à la réduction de la consommation d'énergies fossiles ou nucléaires (électricité, fioul, gaz).

Accompagner les chevillais dans leur volonté d'économiser l'énergie

Pour aménager durablement leur habitat et réduire leur consommation d'énergie, les chevillais ont besoin d'être accompagnés par des professionnels afin d'optimiser au mieux leur démarche. La « Maison de l'Energie » sera un espace dédié aux économies d'énergie, où les particuliers pourront s'informer et recevoir des conseils personnalisés pour leur logement. Elle sera également le lieu de sensibilisation aux énergies renouvelables.

Encourager la réalisation de bâtiments passifs voire à énergie positive dans les nouvelles opérations

Une construction est considérée passive lorsque la consommation énergétique au m2 est très basse, voire entièrement compensée par les apports solaires ou par les calories émises par les apports internes (matériel électrique et habitants). Un bâtiment à énergie positive est un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme pour son fonctionnement. Les nouvelles opérations seront l'occasion d'encourager la réalisation de tels bâtiments sur le territoire communal.

3.5. Réduire les risques d'inondation

Située au centre du plateau de Longboyeau, le territoire de Chevilly-Larue est sujet à des inondations d'origine pluviale qui ont déjà durement touché certains quartiers pavillonnaires, en particulier le quartier Bretagne. La topographie particulière et une nappe phréatique très proche de la surface sont à l'origine de ces accidents qui interviennent à l'occasion d'orages violents. Avec le Conseil général du Val-de-Marne, d'importants travaux ont été réalisés : un bassin à ciel ouvert pour les pluies d'orage dans l'espace vert de la promenade Maurice Chevalier, un bassin de rétention des eaux pluviales au croisement de l'avenue du Général de Gaulle et la rue de Bicêtre. Un ouvrage analogue sera réalisé avenue de la République, afin de traiter le risque d'inondation dans la partie sud du quartier Bretagne.

Afin de protéger la ressource en eaux et de maîtriser les coûts de sa gestion, la ville s'assurera de :

- Respecter le règlement d'assainissement départemental qui demande une limitation des rejets en fonction des capacités des réseaux départementaux pour les opérations et constructions riveraines,
- Respecter les préconisations du SDAGE du bassin Seine Normandie en matière de lutte contre les inondations urbaines, notamment la disposition 145 «Maîtriser l'imperméabilisation et les débits de fuite en zones urbaines pour limiter l'aléa au risque d'inondation à l'aval », ainsi que celles du SAGE du bassin de la Bièvre,
- Privilégier les modes alternatifs d'assainissement des eaux pluviales, notamment les solutions d'infiltrations directes dans le sol. Ceci se traduit en particulier par le maintien de surfaces engazonnées dans les espaces verts privés des secteurs pavillonnaires ou collectifs et par la mise en place de dispositifs de rétention à l'échelle de la parcelle.
- Obtenir la réalisation d'un bassin de rétention pour le quartier Bretagne dans le secteur des Meuniers.

3.6. Tenir compte des nuisances sonores routières dans les choix d'aménagement

Certaines zones de la ville sont particulièrement impactées par le bruit des infrastructures routières (cartographie Bruiparif de 2010) :

- l'autoroute A6 constitue une gêne notable pour les bâtiments les plus proches de l'autoroute dans les secteurs Croix du Sud et Liberté à Larue ; la demande est renouvelée régulièrement à l'Etat de remédier à cette situation par la création de dispositifs anti-bruit adaptés.
- la RD7 est une source de nuisances phoniques importantes pour les bâtiments implantés en façade ; la situation devrait s'améliorer avec les réaménagements prévus dans cette voie : pacification par diminution du nombre de voies automobiles (2X2 voies) et de la vitesse, et de larges trottoirs éloignant la circulation des façades. Malgré tout, la commune privilégie pour l'ensemble des abords de la RD7 la formation d'une façade active protégeant les quartiers résidentiels.

- Le MIN est également un générateur de bruit, notamment routier, mais sa situation à l'écart des quartiers résidentiels permet de réduire les impacts.
- le réaménagement progressif des voies permet d'installer des enrobés plus performants et moins sonores.

3.7. Assurer la mise en valeur du patrimoine Chevillais.

L'église de Chevilly-Larue est l'une des plus anciennes églises de France avec sa nef préromane (10ème siècle après JC). Elle est située sur un site d'occupation humaine très ancienne liée, dès l'âge du bronze, à la culture des céréales. L'ancien cimetière autour de l'église a été fouillé par les services du laboratoire départemental d'archéologie et ses travaux de recherche font de cette commune une des principales références en matière d'archéo-anthropologie médiévale.

La Municipalité réhabilite l'église paroissiale, bien commun des chevillais. Elle poursuivra l'effort en faveur de la préservation et de la mise en valeur du centre ancien, ainsi que la valorisation du patrimoine historique. La sacristie est notamment en cours de restauration.

Située sur la route de Versailles à Choisy-le-Roi, la ville accueille aussi le «pavillon Pompadour», résidence nobiliaire inaugurée par Louis XV. Ce bâtiment très dégradé a fait l'objet d'une intervention pour assurer sa sauvegarde.

Un effort particulier sera consenti concernant l'identification et la mise en valeur du patrimoine récent et l'aspect architectural général des secteurs d'habitat individuel.

Cette richesse patrimoniale, ainsi que le développement du tourisme industriel (au Marché d'Intérêt National notamment), font de Chevilly-Larue une étape d'un réseau touristique en Val-de-Marne qu'il convient de promouvoir.

Orientation 4 :

Créer les conditions d'un développement économique durable

Créer les conditions d'un développement économique durable
Améliorer l'offre de commerce de proximité

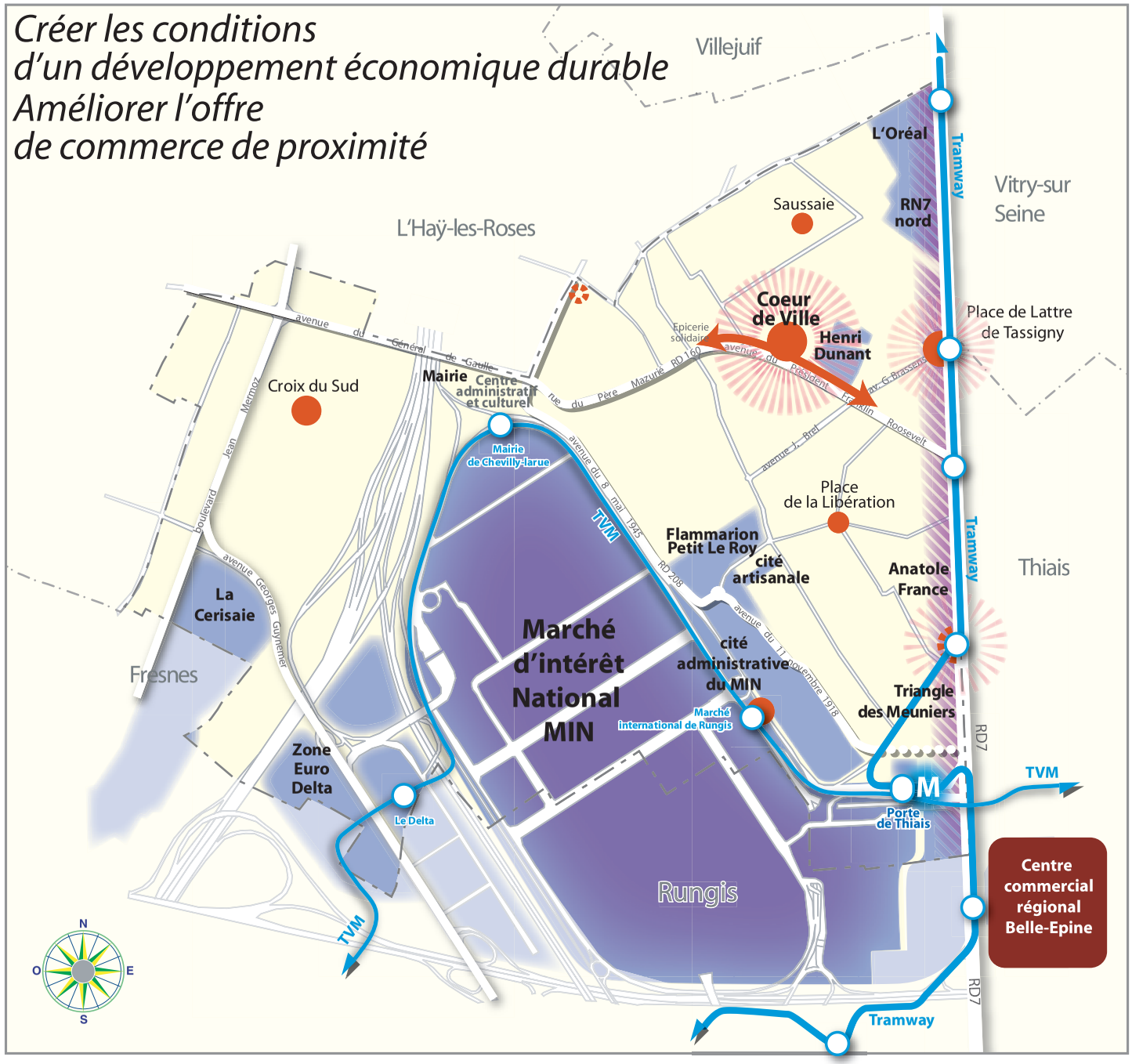

Favoriser la réalisation d'une façade active le long de la RD7

Améliorer l'insertion urbaine des zones d'activités et conforter la diversité économique de la ville

Conforter le premier marché de gros de produits frais
Marché d'Intérêt National (MIN)

Renforcer l'attractivité du Coeur de Ville et de la Place de Lattre de Tassigny

Créer un pôle pour le quartier Bretagne

Soutenir les commerces et surfaces commerciales de proximité

itinéraire et station du Tramway T7 (2013)

Itinéraire et station du Trans-Val de Marne (TVM)

Limite communale

0 500m 1km

4.1. Favoriser la réalisation d'une façade active et commerçante le long de la RD7

Afin de contribuer à la satisfaction du droit à l'emploi, la Municipalité veillera à un développement économique durable, offrant des emplois diversifiés. La commune connaît un déséquilibre en offre d'emplois, avec une part réduite des activités de service dans les emplois présents dans la ville, et entreprend de combler ce déficit en développant les activités tertiaires.

En bordure de la Nationale 7, l'entreprise l'Oréal, leader mondial des produits cosmétiques, dispose d'un site de recherche qui constitue déjà l'un des principaux centres de recherche de niveau international. Son développement va offrir une façade qualitative de type « campus », en écho avec le Domaine Départemental Chérioux, l'entrée de ville en sera embellie.

L'atout de la proximité du deuxième aéroport français, l'aéroport d'Orly, des zones d'emploi du pôle économique, l'arrivée de la ligne de tramway et à terme du métro font de la ville de Chevilly-Larue, un espace attractif.

L'instauration de la Grande Opération d'Urbanisme d'Intérêt National sur le territoire Orly – Rungis / Seine Amont, a accentué l'intérêt stratégique de la RD 7, axe structurant du pôle d'Orly. Les partenaires de l'OIN se sont fixés dans le protocole fondateur des objectifs ambitieux en termes de création d'emplois, d'un niveau de 1 000 emplois par an sur le territoire des 12 communes. A l'échelle de la commune, ces objectifs devraient être largement remplis et même d'un niveau supérieur dans les prochaines années, notamment grâce à l'opération Anatole France / Meuniers qui prévoit une façade active tertiaire sur la RD7. Le secteur du Triangle des Meuniers sera à dominante activités. La rive de l'avenue de la République sera menée, à travers une zone d'aménagement concertée à l'initiative de l'Etat, avec un caractère plus urbain, en continuité avec l'aménagement urbain d'Anatole France, l'objectif étant la réalisation d'un quartier multifonctionnel.

Il s'agit de créer les conditions pour accueillir des entreprises tertiaires, de services, et des activités de qualités (bureaux, locaux adaptés aux PME / TPE,...) en ville, dans un cadre animé avec une accessibilité en transport en commun structurant, et des activités commerciales en rez-de-chaussée bénéficiant de l'effet vitrine.

Cette façade active aura un rôle d'écran acoustique protégeant l'arrière résidentiel de l'éco quartier.

4.2. Améliorer l'insertion urbaine des zones d'activités et conforter la diversité économique de la commune

Le tissu économique chevillais compte plus 1 700 entreprises dont 600 en dehors du MIN. La plupart sont situées dans les zones d'activités. La Municipalité poursuivra un objectif d'amélioration de l'environnement (accessibilité, cadre de vie, équipements et services) pour assurer de bonnes conditions de fonctionnement, de développement et d'insertion urbaine de ces entreprises à Chevilly-Larue.

- Le parc de la Cerisaie est à cheval sur le territoire de Fresnes et Chevilly-Larue. A dominante logistique, cette zone voit s'implanter de nouvelles activités et s'ouvre aux commerces. Le principal gestionnaire de la zone et la ville partagent le souci de maitriser les flux de circulation et les nuisances induites, une attention particulière est portée sur les espaces extérieurs.
- La zone Henri Dunant se spécialise dans l'activité agroalimentaire de production, notamment avec la présence de traiteurs. A proximité du cœur de ville, l'enjeu est de concilier activités économiques et tranquillité des secteurs d'habitat.
- Quelques activités artisanales sont présentes dans le tissu économique local, leur maintien sur la ville est recherché, notamment en réfléchissant à des locaux adaptés.
- La ZAC Petit-Le-Roy, au sud du parc départemental Petit-Le-Roy, zone mixte de plus de quatre hectares est en cours de développement. Elle renforce un pôle existant, le parc d'activités Flammarion, et amorce l'augmentation de l'offre en emplois tertiaires dans la ville. En plus d'immeubles de bureaux, un hôtel avec salle de réception s'implantera sur la zone diversifiant l'offre hôtelière du secteur. Après la création d'une crèche d'entreprises, des services aux salariés vont se structurer, notamment une possibilité de restauration.
- La zone Delta va connaitre une renaissance avec le projet de requalification de l'ex-immeuble Thalès et le développement d'immeubles tertiaires, localisé de manière à offrir une architecture de qualité en bordure de l'autoroute A 86. En plus d'une valorisation de l'image de ce secteur de la ville, l'offre d'emploi en sera augmentée.

4.3. Conforter le premier marché de gros de produit frais au monde

La ville de Chevilly-Larue accueille les deux tiers du Marché d'Intérêt National de Rungis, premier marché de gros de produit frais au monde. La stratégie de modernisation entreprise par la SEMMARIS, société gestionnaire du MIN, en fait un acteur structurant de la filière agro-alimentaire de la Région Ile-de-France ainsi que du commerce de proximité.

Cet acteur économique est essentiel au bassin d'emploi, offrant des emplois diversifiés en termes de qualification et de métiers.

La Municipalité affirme la volonté de préserver cette plateforme de produits frais garantissant la qualité et la sécurité alimentaires dans l'agglomération francilienne, objectif auquel participe le périmètre de protection du MIN de Rungis qui doit être préservé.

Orientation 5 :

Améliorer l'offre de commerces de proximité

Les commerces de Chevilly-Larue souffrent de la proximité de grands centres commerciaux, tels que Belle Epine et plusieurs hypermarchés dans son voisinage immédiat. Malgré la réalisation du Cœur de ville, l'appareil commercial de proximité de la commune reste fragile et ne répond pas pleinement aux besoins quotidiens des chevillais.

5.1. Renforcer l'attractivité du Cœur de ville et de la place de Lattre de Tassigny

L'offre de services a été augmentée afin de renforcer la centralité créée au Cœur de ville : la médiathèque, la Poste, la Sécurité Sociale, l'espace commun des solidarités qui regroupe plusieurs services sociaux, le poste de police, ...

Les efforts se multiplient pour assurer un dynamisme commercial. L'augmentation du nombre de commerces au Cœur de ville est recherchée. Une intensité de commerces plus grande permettra de rendre ce pôle plus attractif,.

La place de Lattre de Tassigny constitue un pôle de vie avec des commerces de proximité. L'implantation de la station de tramway, son réaménagement et la requalification de la RD7 offrent l'opportunité de requalifier, de manière plus conviviale, cette place urbaine.

L'augmentation du nombre de commerces au Cœur de ville est également recherchée. Une intensité de commerces plus grande permettra de rendre ce pôle plus attractif, notamment avec un appel au niveau de l'avenue du Président Roosevelt.

Pour assurer une diversification de l'offre commerciale, un périmètre de protection et de sauvegarde du commerce de proximité a été mis en place sur ces deux pôles.

L'amélioration des connexions piétonnes et cyclables avec les quartiers environnants et les zones d'emploi figurent parmi les moyens de renforcer cette attractivité.

5.2. Créer un pôle pour le quartier Bretagne

La présence d'une station de tramway au droit de l'éco-quartier Anatole France apportera une animation urbaine bénéfique à l'implantation et à la pérennisation des commerces.

Il s'agit de créer une place commerçante, avec des espaces de restauration, des commerces de proximité associés à des services aux habitants et aux salariés.

Ce pôle de vie comblera le manque de commerces de proximité du quartier Bretagne. Son accessibilité via le mail, espace public généreux, sera d'un grand confort pour les piétions et les cycles.

5.3. Soutenir les commerces et surfaces commerciales de proximité

L'offre de commerces de proximité, essentiellement de bouche, est un atout important pour la vie dans le quartier et rend des services à la population, notamment âgées. La concurrence de grandes surfaces a fragilisé cette offre. Il s'agit de soutenir leur implantation en favorisant leur activité par de la signalétique, l'aménagement de l'espace public pour rendre confortable leur fréquentation (stationnement, sécurisation des passages piétons, etc.).

Sont identifiés :

- Le pôle commercial de la «Croix du Sud» dans le quartier Larue,
- Le pôle de commerces du quartier Sorbiers - Saussaie,
- La place de la Libération.

L'opération du Clos Saint Michel prévoit deux locaux commerciaux pour répondre aux besoins de la nouvelle population, notamment âgée.

Orientation 6 :

Veiller à offrir une diversité de l'habitat

6.1. Répondre aux besoins des chevillais dans des opérations à taille humaine

Des immeubles collectifs à vocation sociale (37 % des résidences principales) côtoient des immeubles en copropriété et un important tissu pavillonnaire. Toutes les formes d'habitat sont représentées, y compris un foyer de travailleurs migrants, un foyer de jeunes travailleurs, trois maisons de retraites, un foyer d'accueil pour adultes handicapés, un foyer passerelle pour personnes atteintes de maladies psychiques.

La ZAC de la petite Bretagne, avec ses 1 100 logements construits entre 1987 et 2000, a contribué de façon déterminante à rajeunir le parc de logements à Chevilly-Larue. Elle a permis d'engager une politique d'habitat diversifié entre les logements collectifs sociaux et en accession, et d'importants programmes d'habitat individuel.

L'opération Cœur de ville ainsi que quelques programmes diffus, notamment de maisons individuelles, ont contribué à garder à Chevilly-Larue sa dimension humaine, tout en créant un foyer d'animation et de vie sociale rompant avec l'image de « banlieue-dortoir ». L'opération du Clos Saint Michel a été réalisée dans le même esprit de mixité sociale, en mettant l'accès particulièrement sur les besoins des séniors. Il en sera de même pour le programme de logements conçus dans la ZAC Petit-Le-Roy.

Ces différentes opérations ont porté la population de la ville à son niveau actuel et contribué à l'amélioration générale du cadre de vie de la commune.

La Municipalité contribuera à faire en sorte que toutes les catégories de Chevillais puissent disposer d'une liberté de choix dans leur parcours résidentiel et que chacun puisse faire valoir, dans de bonnes conditions, l'exercice de son droit au logement. Dans la mesure des rares disponibilités foncières offertes à la construction de logements, elle s'attachera à développer une offre de logements diversifiés répondant à toutes les demandes et à tous les niveaux de ressources (logements sociaux, voire très sociaux pour les catégories les plus défavorisées, logements locatifs intermédiaires, logements en accession à la propriété logements en accession sociale à la propriété).

L'Etat et la Région, à travers le Protocole de l'Opération d'Intérêt National, soulignent l'important besoin en matière de logements dans la Région Ile-de-France. Le projet de SDRIF ainsi que le projet Grand Paris préconisent d'ailleurs respectivement à l'échelle de la Région Ile-de-France la réalisation de 60 000 logements par an pour la Région et 70 000 pour l'Etat.

Ces chiffres se déclinent sur le territoire des 12 communes de l'OIN par un rythme de construction de 3 000 logements par an, chiffre entériné dans le protocole.

La construction nette à l'échelle de la commune peut être estimée de l'ordre de 100 logements par an, la programmation sera adaptée à chaque opération avec des logements sociaux, de l'accession sociale, des logements adaptés pour les jeunes, pour les personnes âgées, de l'accession libre.

La Municipalité réaffirme que la construction de logements neufs, en locatif ou en accession, en habitat individuel ou collectif, se réalisera à travers des opérations à l'échelle humaine, diversifiés et bien adaptés aux quartiers environnants. Un effort particulier sera exigé en matière de qualité de l'habitat, d'économie d'énergie et d'insertion dans la ville, il s'agit de concevoir des éco-quartiers.

Le rachat par Valophis Habitat du patrimoine Icade et le maintien dans le champ social de ces logements permet d'enclencher la rénovation du quartier Anatole France et une réflexion sur le quartier Sorbiers. La Municipalité, dans la concertation avec les habitants, se fixe les objectifs suivants :

- permettre une amélioration des logements existants, de leur environnement et une meilleure insertion dans la ville : l'opération de démolition / reconstruction de la cité Anatole France et la restructuration du quartier Sorbiers-Saussaie,
- améliorer la mixité sociale dans les quartiers existants (programme de logements sociaux dans la ZAC Petit-Le-Roy),
- créer des opérations proposant différents types de logements (comme c'est le cas dans l'opération du Clos Saint Michel),
- adapter le parc aux besoins de la population : petits logements, logements adaptés aux personnes âgées, aux jeunes, aux situations de handicap,
- offrir la possibilité d'un parcours résidentiel, notamment avec des logements en accession sociale.

6.2. Conforter les quartiers pavillonnaires

Le parc ancien est essentiellement constitué de maisons individuelles (environ 17% du parc des résidences principales), notamment dans le quartier Bretagne et le quartier Larue. Ce parc qui accueille une population relativement âgée tend à se renouveler. Les nouveaux acquéreurs transforment les pavillons anciens et relativement petits en maisons de plus grande taille, ou bien encore, ils acquièrent les dernières parcelles non construites qui existent ça et là.

Ce phénomène détermine un renouvellement de la population et l'apport de ménages plus importants, ainsi qu'une population scolaire. L'objectif de la Municipalité est de s'assurer que le prix des logements individuels reste à la portée des catégories sociales moyennes.

L'insertion urbaine des nouveaux quartiers à proximité des quartiers pavillonnaires doit se réaliser par un travail fin, notamment en utilisant le principe d'épanelage des hauteurs.

6.3. Maintenir un parc de logements sociaux adapté aux besoins

Ces quartiers se caractérisent par un urbanisme de barres et de tours, relativement marqué, malgré l'importance et la qualité des espaces libres et la relative faible densité. La longueur des immeubles gêne les communications inter-quartiers, en particulier vers le centre ville et la place Nelson Mandela.

Les logements locatifs des Sorbiers et d'Anatole France, après cinquante ans, ne remplissent plus leur rôle. Vieillissants, souvent trop petits, mal entretenus par leur ancien propriétaire, ils s'avèrent inadaptés aux besoins des familles, et insuffisamment confortables. Le rachat de ce patrimoine par le bailleur départemental Valophis Habitant constitue donc une véritable opportunité pour améliorer le cadre de vie des habitants de ces quartiers (voir partie 1.5 sur le quartier Sorbiers – Saussaie et la partie 6.1).

Ces interventions se feront avec le souci de maintenir les populations sur place, dans l'opération Anatole France comme dans le cadre de la restructuration des Sorbiers.

A travers ces opérations, il s'agit d'offrir des conditions d'habitat et de cadre de vie améliorées adaptées aux situations personnelles et familiales, ainsi que de brasser les populations et les générations.

6.4. Veiller à la qualité du parc de logement collectif en accession

Au coté de ces quartiers, plusieurs ensembles de logements collectifs en accession, vivent bien et assurent leur fonction dans le parcours résidentiel, notamment au niveau des « primo-accédants » et des catégories moyennes. Preuve en est la régularité et le montant des cessions observées, dans la résidence de la Croix du Sud dans le quartier Larue en premier lieu, mais aussi à la Saussaie, dans la résidence Bretagne, etc... Il n'y a pas à Chevilly-Larue de phénomène de copropriétés dégradées et la Municipalité veillera à ce que ce phénomène néfaste ne puisse se développer.

Dans les projets d'écoquartier, une offre en logements neufs en accesion libre et en accession sociale sera proposée. Des dispositifs de location accession seront également mis en place pour aider l'accès à la propriété de certains locataires répondant aux critères de ressources.

6.5. Lutter contre toutes les exclusions

Un effort particulier sera développé afin de répondre au droit au logement pour toutes les catégories de Chevillais, conformément aux objectifs de la loi Besson du 31 mai 1990 qui précise dans son article 1 que « garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la Nation » et en particulier pour « toutes personnes ou familles éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ».

La lutte contre les exclusions passe aussi par la réaffirmation du droit à la santé pour tous et donc la préservation sur le territoire de la commune des structures de soins existantes.

Le centre hospitalier spécialisé en pneumologie doit être préservé en interdisant toute construction qui serait sans rapport avec la vocation philanthropique de l'établissement. De même, le service médico-social du MIN doit être préservé pour continuer à répondre aux besoins des nombreux chevillais qui le fréquentent.

La répartition des pharmacies sur le territoire doit permettre de répondre aux besoins des habitants des différents quartiers et la possibilité d'accueillir des cabinets de médecine libérale sera recherchée dans les opérations. Un service d'accueil médical initial (SAMI) intercommunal regroupant les communes de L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Fresnes et Chevilly-Larue a été mis en place au niveau du centre administratif et culturel au débouché de la route de Chevilly pour répondre aux urgences médicales légères les soirs et week-ends. Par ailleurs, afin de mieux satisfaire les besoins en matière de médecine générale, la Municipalité se donne pour objectif de favoriser la création d'une maison de médecine générale.

La transformation en résidences sociales du foyer ADEF, d'une capacité de 448 places, est un enjeu important qui implique l'élaboration d'un projet social d'établissement précisant les publics accueillis. La résidence sociale, outre l'accueil des actuels résidents, doit viser, à terme, une mixité du public rendue possible grâce à une individualisation des logements. La reconstruction en deux sites distincts (224 studios dans la ZAC Anatole France, 224 à positionner plus au sud du secteur) sera l'occasion de mieux intégrer cette structure à la vie du quartier.

Le foyer de jeunes travailleurs de 240 places, situé rue de Béarn, doit s'adapter. Avec ses espaces de cuisines et de sanitaires en commun, il ne répond plus aux normes et attentes actuelles, notamment pour l'accueil des jeunes filles. De plus, le règlement de la structure fixe la limite d'âge à 25 ans alors que les besoins s'étendent au-delà, notamment avec l'entrée de plus en plus tardive dans le monde du travail des étudiants d'aujourd'hui. La commune, située dans un bassin d'emploi important, se doit de reconstituer une offre plus adéquate aux attentes des jeunes actifs, le logement étant également un frein à l'insertion professionnelle. Résidence organisée en plus petite entité pour une meilleure gestion, sa localisation devra permettre un accès facile aux transports en commun structurants indispensables à la mobilité des jeunes.

Afin de se conformer au schéma départemental des gens du voyage qui s'impose aux communes, la ville de Chevilly-Larue a créé, avec Thiais et Rungis, le syndicat intercommunal d'études pour l'accueil des gens du voyage (SIETAG). L'objectif est d'assurer dans les meilleures conditions de suivi social, scolaire et sanitaire ainsi que de cohabitation avec les populations sédentaires un total de 24 emplacements impartis aux trois villes par le schéma départemental. Il est à noter la révision prochaine du schéma départemental auquel le SIETAG participera.

Orientation 7 :

Consolider le niveau d’équipements

Consolider le niveau d'équipements

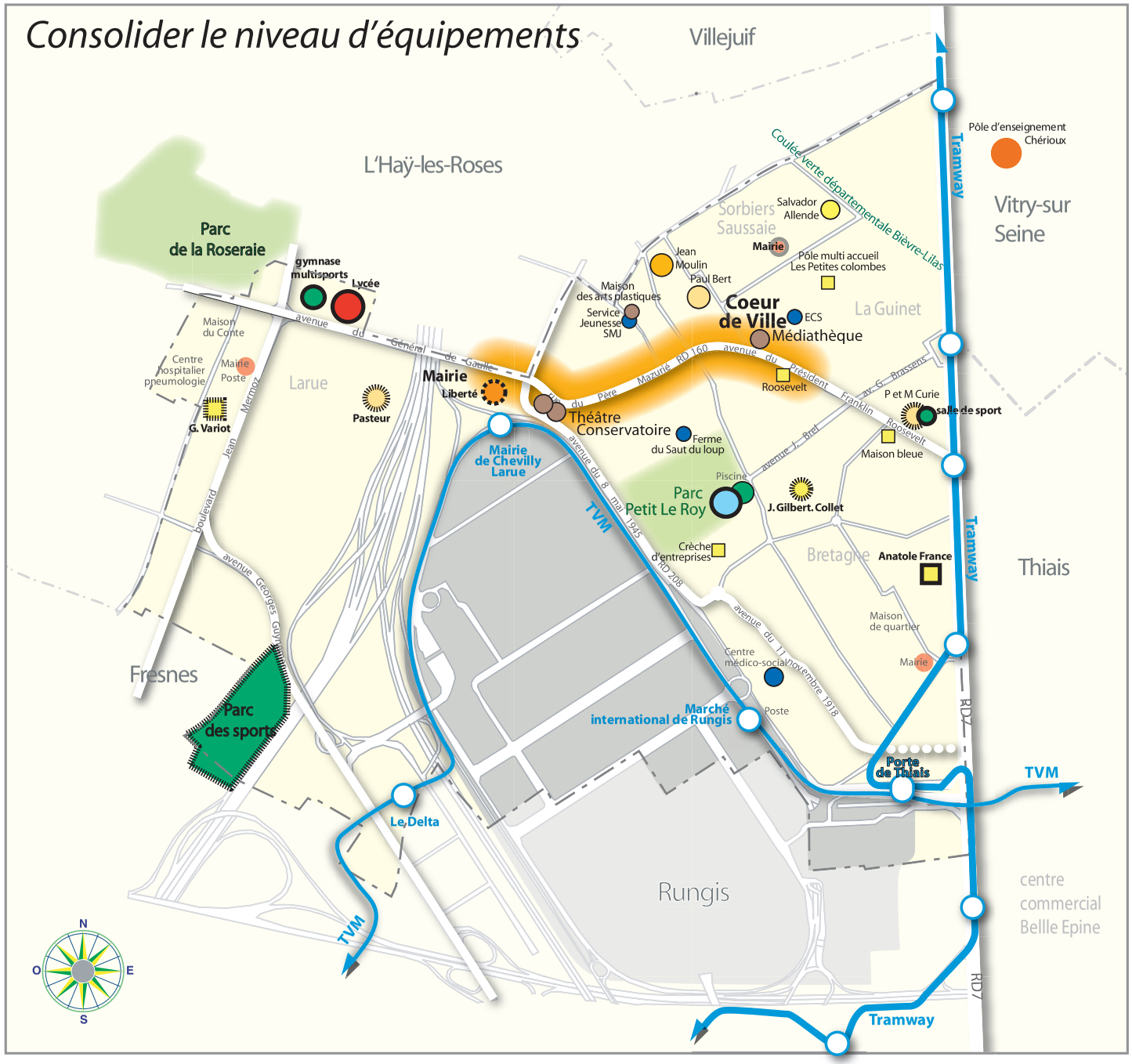

Réaliser un centre de loisirs dans le parc départemental

- centre de loisirs à créer

Renforcer les équipements existants

- création
- création (localisation indicative)
- démolition / reconstruction
- agrandissement / amélioration de l'offre
- petite enfance
- école maternelle
- groupe scolaire maternelle et élémentaire
- collège
- lycée
- équipement sportif
- équipement culturel
- autres
- équipement ou service relais
- renforcer la visibilité et l'attractivité des lieux culturels

- itinéraire et station du Tramway T7 (2013)
- Itinéraire et station du Trans-Val de Marne (TVM)
- Limite communale

0 500m 1km

7.1. Réaliser un centre de loisirs dans le parc départemental

Les locaux de la rue Dericbourg, trop étriqués, ne répondent plus aux besoins du centre de loisirs de la commune. La réalisation d'un nouvel équipement est indispensable pour garantir la qualité des conditions d'accueil des jeunes chevillais. Le projet éducatif local (PEL) mentionne d'ailleurs le besoin d'un équipement moderne et adapté aux besoins pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

Le nouvel équipement est construit autour d'un projet pédagogique fondé sur des projets d'activités. Idéalement situé dans le parc Départemental Petit-Le-Roy, il sera aménagé sur un terrain mis à disposition par le Département.

L'implantation a été pensée de manière à resserrer les liens avec la piscine municipale, les multiples aménagements du parc Départemental, tout en respectant la conception du parc urbain.

Il s'agit de créer, dans un écran naturel offert par le parc urbain Petit-Le-Roy, un complexe éducatif et de loisirs avec le centre de loisirs pour les 6 – 11 ans, le pôle collégien, la piscine, le skate parc, le city-stade, des jeux pour enfants, et la ferme du Saut du Loup.

7.2. Renforcer les équipements existants

Accueillir les enfants chevillais dans des équipements scolaires et préscolaires de qualité

Concernant la petite enfance, un pôle multi accueil pour la petite enfance a été réalisé dans le quartier des Sorbiers. L'extension de la crèche Gaston Variot est en cours et le programme de la ZAC Anatole France prévoit la création d'une crèche.

La Municipalité est engagée dans un programme de restructuration scolaire des écoles maternelles et élémentaires. Chaque intervention dans les écoles maternelles est l'occasion d'améliorer les conditions d'accueil des centres de loisirs dédiés à la petite enfance. L'éco quartier Anatole France est situé dans la carte scolaire du groupe scolaire Pierre et Marie Curie / Jacques Gilbert Collet. Son agrandissement est étudié afin d'accueillir les enfants du futur quartier dans de bonnes conditions.

Le collège Liberté fera l'objet d'une opération de démolition / reconstruction sur site par le Conseil général, le futur collège pourra accueillir 500 élèves.

Un lycée est en cours de construction et sera ouvert en septembre 2011. Il accueillera dans un premier temps 800 élèves et un effectif de 1 200 élèves à terme, avec un accueil en internat de 80 chambres.

Accroître l'offre en matière d'équipements sportifs

Les projets dans ce domaine visent un accroissement de l'offre. Aux trois gymnases et au parc des sports existants s'ajouteront :

- un gymnase multisports construit à côté du lycée, ouvert aux scolaires et aux associations sportives,
- une salle de sports pour l'école Pierre et Marie Curie accessible aux associations en dehors du temps scolaire
- un gymnase construit dans le cadre de la démolition-reconstruction du collège Liberté, accessible aux associations sportives hors temps scolaire.

La restructuration du Parc des sports, en cours, permet de diversifier les activités et d'améliorer ses conditions d'accueil (création et couverture de courts de tennis, création d'un gymnase d'entraînement, création d'un terrain de rugby, transformation d'un terrain de football en stabilisé en terrain synthétique homologué, amélioration de l'éclairage et des accès).

Renforcer la visibilité et l'attractivité des lieux culturels

Un des objectifs dans la réflexion autour du centre administratif et culturel est de mettre en scène le Théâtre André Malraux ainsi que le conservatoire, notamment en termes de visibilité depuis la route départementale, axe majeur de lien entre les équipements jusqu'à la médiathèque en Cœur de Ville.

Soutenir la Ferme du Saut du Loup

La Municipalité soutiendra l'association de la ferme du Saut du loup au fur et à mesure de la définition et de la mise en œuvre de son projet associatif. L'association a pour objectif de constituer un lieu ressource pédagogique pour les jeunes et les publics scolaires, un lieu de rencontre intergénérationnelle, de projets participatifs émanant des habitants. Par ailleurs, elle vise à devenir un espace d'insertion et d'accompagnement de personnes en difficulté dans leur parcours de vie. Cet outil de partenariat pour l'expression des savoir-faire, savoir-être et des solidarités agira dans une logique de développement durable autour d'activités liées au monde animal et végétal. La participation est une des bases essentielles de ce projet. La ferme est implantée sur une propriété communale, pour partie dans un ancien corps de ferme réhabilité.

Rapprocher les services administratifs des habitants.

Après la création de deux relais mairie en 2010 pour les quartiers Larue (55, boulevard Jean Mermoz) et Bretagne (40, rue Elisée Reclus), un troisième relais-mairie est envisagé pour les quartiers des Sorbiers et La Guinet Nord. Sa localisation pourrait s'envisager dans le cadre de la restructuration du quartier Sorbiers-Saussaie.

7.3. Résorber les zones grises pour étendre l'accès au très haut débit

La répartition géographique de la fibre optique par les opérateurs génère une inégalité d'accès au très haut débit sur le territoire national. Les habitants des secteurs estimés « peu rentables » par les opérateurs sont de faits écartés. Chevilly-Larue est confrontée à cette situation avec deux secteurs situés en zones grises.

La ville a pris l'option de câbler son territoire en fibre optique (fibre noire) en utilisant l'opportunité des fourreaux laissés libres par le réseau de géothermie de la Semhach qui contrôle ses sous-stations par fibre optique. Aujourd'hui, 70% du territoire chevillais est câblé.

Le quartier Larue et la partie nord du quartier de la Guinet sont des « zones grises ». De nouvelles opportunités sont à l'étude afin de faire disparaître ces secteurs mal desservis.

L'autre difficulté provient du raccordement vertical dans les immeubles, pour la desserte de chaque logement, qui n'est pas toujours assurée par les opérateurs.